

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 06 juillet 2023 -

Etaient présents :

M. CADIOU, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

M. BAUMANN, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, M. PICHON, Mme SION-JENKIS, M. BIORET, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, Mme RODRIGUEZ.

Etaient invités :

Mme LE COZ THOUVAIS, Mme DUPUY, Mme MIRAS, M. LE BRIS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h05.

Nombre de membre présents	14
Nombre de membres représentés	13

Mme Mellac informe la commission que le PV de la séance du 15/06/2023 sera approuvé à la prochaine séance, à savoir le 21/09/2023.

I/ CONVENTIONS DE FORMATION

I.1 Convention de partenariat entre l'UBM et le Lycée polyvalent d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne

Objet : développement de passerelles d'échanges afin de faciliter les parcours des élèves inscrits en 1^{ère} année de licence qui souhaitent se réorienter vers le BTS tourisme;

Mme Mellac indique que les réorientations seront proposées en fonction du nombre de place disponibles dans le BTS, soit environ 3 ou 4 par an.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'UBM et le Lycée polyvalent d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne de Talence.

I.2 Avenant 1 à la convention du 11 juillet 2022 relative à la licence professionnelle Valorisation Animation Médiation des territoires

Partenariat avec le Lycée Agricole La Peyrouse de Coulounieix Chamiers
Objet : révision du modèle économique.

Mme Mellac explique que le lycée ne perçoit plus de recettes de la formation continue qui se tarie alors que les contrats d'apprentissage sont gérés par le CFA de l'UBM. Le modèle a donc pour objet de revaloriser la part dévolue au lycée en fonction des heures de formation qu'il prend en charge (25%). Le nouveau modèle de répartition est défini à l'article 1 de l'avenant.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve l'avenant 1 à la convention du 11 juillet 2022 relative à la licence professionnelle Valorisation Animation Médiation des territoires.

I.3 Convention de collaboration entre l'UBM, l'UPPA, l'université du Pays Basque et l'office public de la langue basque relative au DIU journalisme en langue basque

Mme Mellac rappelle que le dossier d'habilitation du DIU a été approuvé lors de la séance du 15/06/2023. Cette convention définit la répartition des heures de formations entre les partenaires :

Sur 840 heures d'enseignement au total :

- Pour l'IJBA-UBM: 580 heures d'enseignement
- Pour l'UPPA : 130 heures d'enseignement
- Pour l'UPV/EHU: 130 heures d'enseignement

Pour ce qui concerne le modèle économique, chaque partenaire perçoit les recettes liées à la tarification du DU en fonction des volumes horaires pris en charge et réellement assurés auprès de chaque stagiaire inscrit, soit :

- Pour l'IJBA-UBM: 580 h (69%)
- Pour l'UPPA : 130 h (15,5%)
- Pour l'UPV : 130 h (15,5%)

Mme Roumanos indique que pour l'essentiel la formation est supportée par l'IJBA, le modèle retenu est donc plutôt favorable aux partenaires mais il reste rentable pour l'établissement.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

☞ La CFVU approuve la convention de collaboration entre l'UBM, l'UPPA, l'université du Pays Basque et l'office public de la langue basque relative au DIU journalisme en langue basque.

I.4 Convention de collaboration entre l'UBM et l'Université de Bordeaux relative au Master Soin, Éthique et Santé (SES)

Mme Mellac précise que la formation est intégralement dispensée en cours magistraux. Cette modalité est en contradiction avec le cahier des charges de l'UBM qui indique que 50% seulement du VHE peut être valorisé par du CM dans les formations de master. Ce surcoût représente 48 heures équivalents TD qui seront valorisées à hauteur de 61,35 euros par heure (EqTD), pris en charge par l'Université de Bordeaux. Elle ajoute que les heures assurées par des statutaires du département de philosophie de l'UBM ne pourra pas dépasser annuellement 50 heures CM.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➔ ***La CFVU approuve la convention de collaboration entre l'UBM et l'Université de Bordeaux relative au Master Soin, Éthique et Santé (SES).***

II/ MAQUETTE DE LICENCE PROFESSIONNELLE CONCEPTION DE PROJETS ET MEDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Mme Mellac justifie la demande de modification de la maquette par le développement de l'apprentissage dans cette formation. Il est nécessaire de repenser le calendrier de la formation et de l'alternance. Afin de faciliter l'organisation de périodes assez longues dans les structures d'apprentissage (collectivités locales, association...) il a été jugé opportun d'alléger la maquette des enseignements. Cet aménagement a conduit à la suppression de l'UCUE « Méthodes de communication écrite et orale en milieu professionnel et TIC » d'un VHE de 12h. Les coefficients associés sont répartis sur d'autres UE ou ECUE.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

➔ ***La CFVU approuve les modifications de la maquette de licence professionnelle Conception de projets et médiation artistique et culturelle.***

III/ MODIFICATION DE LA MAQUETTE DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DIDACTIQUE DU COREEN

Mme Mellac indique que la formation était initialement organisée sur 2x14 semaines et qu'elle va dispenser les enseignements sur 2 périodes de 12 semaines ce qui réduit le VHE. La formation propose en revanche d'ajouter 24 h en méthodologie en didactique des langues (qui est prolongé au S2) et 8 heures dans l'UE observation en milieu professionnel (au S2). Le volume étudiant (VHE) est ainsi ramené à 207 heures.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

⇒ **La CFVU approuve la modification de la maquette du DU didactique du coréen.**

IV/ MECC 2023/2024, 1^{ère} VAGUE

Mme Mellac indique que la 2^{ème} vague de MECC sera adoptée lors de la séance du 21/09/2023 et annonce qu'il n'y aura pas de séance de secours organisée début octobre comme cela était pratiqué les années précédentes. Elle ajoute que les MECC manquantes seront reconduites à l'identique. Elle ajoute que les parcours en évaluation continue intégrale (ECI) seront adoptés à la CFVU du 21/09/2023. Elle propose de simplifier et harmoniser la présentation de ces formations.

Mme Lebraud observe que les fichiers communiqués n'ont pas été actualisés concernant l'année universitaire. Cette actualisation devra être faite avant publication.

⇒ Pour l'UFR STC, sont présentées les modalités d'évaluation 2023/2024 des parcours de licences, licences professionnelles et masters, hors parcours en ECI, à savoir les parcours de licence de géographie et aménagement.

Les MECC 2022/2023 sont reconduites à l'identique. Les formations ci-dessous comportent des modifications :

Licence :

- Licence Information-Communication Parcours général + double diplôme Information communication-Langues (Allemand, Anglais, Espagnol) : Remontée des modalités d'évaluations des connaissances et compétences présentes sur les matières au niveau de l'ECUE pour les ECUE où il n'y a qu'une seule matière. (1LSIM11 Sciences de l'information et de la communication 1, 1LSIM12 Images, industries culturelles et audiovisuelles 1, 1LSIM13 Numérique : stratégies, dispositifs et usages 1, 4LSIE14 Numérique : stratégies, dispositifs et usages 2 (concerne uniquement le parcours général), 5LSIE14 Numérique : stratégies, dispositifs et usages 3 (concerne uniquement le parcours général), 6LSIM11 Images, industries culturelles et audiovisuelles 5, 6LSIM12 Numérique : stratégies, dispositifs et usages 4, 6LSIM13 Médias et journalisme 4, 6LSIE14 Sciences de l'information et de la communication 5 (concerne uniquement le parcours général), 6LSIE15 Enjeux du numérique (concerne uniquement le parcours général) ;
- 1LSIM142 Communication des organisations 1 et 5LSIM122 Communication des organisations 3 : auparavant Rapport/dossier sans soutenance => désormais Oral de 20 minutes ;
- 4LSIM122 Approche journalistique 2 : auparavant oral de 20 minutes => désormais Rapport dossier sans soutenance ;
- 5LSIM31 Chaîne graphique et PAO 3 : auparavant Oral 20 minutes => désormais rapport/dossier sans soutenance ;

Master :

- Création des MECC du parcours Dispositifs Numériques Éducatifs délocalisé à Agadir ;
- Parcours Communication publique et politique : Ajout des modalités d'évaluation (CC) pour les ECUE 1MLVM1 Anglais Semestre 1, 2MSCE51 Stage en Entreprise, institution ou laboratoire et 2MLVM1 Anglais Semestre 2 (UE mutualisées au niveau de l'établissement et non reportées dans les MECC de ce parcours) ;
- Parcours Sémiologie et communication : transition des mondes : décomposition de l'UE 2MSIU4 Projet et mise en place de coefficient pour les deux épreuves qui composent cette UE ;

- Parcours Médiation et communication des sciences et des techniques : précisions mentionnées sur les coefficients concernant les Matières qui composent les UE 1MSTU2 Communication, médiation et culture scientifique, 2MSTU1 Analyse en information-communication, 2MSTU2 Journalisme rédaction médias, 2MSTU3 Pratiques de communication et de médiation, 3MSTU1 Pratiques de médiation scientifique, 3MSTU2 Pratiques de médiation scientifique, 3MSTU3 Approfondissement théorique.

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

⇒ **La CFVU approuve les MECC 2023/2024 des parcours de Licences, Licences Professionnelles et Masters (hors ECI) de l'UFR STC.**

⇒ Pour l'UFR Humanités, sont présentées les modalités d'évaluation 2023/2024 des parcours de licences, licences professionnelles et masters.

Les MECC 2022/2023 sont reconduites à l'identique.

Les formations ci-dessous comportent des modifications :

Licence :

- Arts plastiques ;
- Histoire et culture des mondes anciens ;
- Histoire de l'art ;
- Lettres-Babel ;
- Lettres classiques FAD ;
- Lettres ;
- Lettres FAD ;
- Philosophie ;
- Musiques actuelles, jazz et chanson ;

Masters :

- Approches historiques et socioculturel du cinéma ;
- Documentaire : mémoire, archive, création ;
- Religions et sociétés ;
- Religions et sociétés FAD ;
- Archéométrie ;
- Histoire de l'art ;
- Recherche en études littéraires ;
- Philosophy in Biology and Medicine ;
- MEEF Musique

Résultat du vote :

Votants :	27
Suffrages exprimés :	27
Pour :	27

⇒ **La CFVU approuve les MECC 2023/2024 des parcours de Licences, Licences Professionnelles et Masters de l'UFR Humanités.**

V/ ADMISSIONS EN LICENCE ET MASTER, RENTREE 2023

Admission en licence :

M. Valat indique que pour la Région Nouvelle Aquitaine, on observe une augmentation du nombre des candidatures de néobacheliers (+1,2%) et la baisse de celles des candidats en réorientation (-12,7%).

Au 29

Mme Dupuy présente les données d'admission au 05/07/2023 :

Vœux en licence

36 077 vœux émis et 30 714 vœux confirmés (-1871 / 2022/23)

Les hausses des vœux confirmés les plus significatives concernent le LEA Anglais-Portugais(x2) et les Lettres classiques (x1,8).

Propositions d'admission acceptées par les candidats en licence

3 527 oui définitifs et 1 082 oui non définitifs, pour 5 424 places

⇒ taux de remplissage minimal de 65%, taux de remplissage maximal de 85%.

1 930 candidatures sont encore en liste d'attente, soit 6% des candidatures classées.

29 formations qui n'ont pas fait le plein de candidatures sont ouvertes en phase complémentaire (cela concerne les mêmes formations que les années précédentes).

M. Cadiou observe que si le rectorat avait accepté la baisse de la capacité d'accueil demandée par le département d'histoire, la L1 d'histoire présenterait un taux de remplissage de 100% et ne serait pas ouvert à la phase complémentaire.

Candidatures et admissions en BUT

6 688 vœux ont été confirmés, ce qui représente 114% de l'ensemble des vœux confirmés en procédure normale l'an dernier (+806 candidatures).

295 oui définitifs et 52 oui non définitifs, pour 350 places

⇒ taux de remplissage minimal de 84%, taux de remplissage maximal de 99%.

524 candidatures sont encore en liste d'attente, soit 17% des candidatures classées.

Admission en master :

Mme Mellac indique qu'au plan national 185000 places ont été offertes sur la plateforme Mon master et que 12000 places restent encore vacantes.

VI/ RENTREE UNIVERSITAIRE 2023/2024 : ORGANISATION DE LA SEMAINE DE RENTREE

M. Le Bris indique que la pré-rentrée se déroulera du 04 au 08 septembre 2023.

Il rappelle les objectifs de cette semaine, à savoir l'accueil des nouveaux entrants (licence et/ou master) permettant un premier contact avec les équipes pédagogiques, la découverte de l'environnement universitaire et la distribution des cartes d'étudiant.

L'organisation de l'accueil en présentiel des nouveaux étudiants suppose que ceux-ci s'inscrivent sur la plateforme Jazz. Environ 42 tuteurs seront mobilisés et sont attendus 4900 étudiants.

L'organisation comprend plusieurs étapes :

Etapes	Description
Réunions pédagogiques par filières (60 minutes)	Présentation de la discipline, des UE,...
Présentation des compétences transversales (15 minutes)	<ul style="list-style-type: none"> • Projet professionnel de l'étudiant (DOSIP) • Formation documentation (SCD) • Compétences numériques (PIX)
Ateliers obligatoires (2x 30 minutes)	Présentation ludique des services d'accompagnement dans les études : Centre de langues, DOSIP, SCD, DIVEC,...
Remise des cartes d'étudiant (30 minutes)	
Visite de l'université (30 minutes)	Jeu de piste
Rencontre des associations étudiantes et partenaires (30 minutes)	Partenaires : CROUS, TBM, CAF, Radio campus,...
VAAM : village accueil associatif Montaigne	Moments de convivialité, concert (07/09 à 18h30), buvette, goodies...

VII/ CALENDRIER CFVU 2023/2024

CALENDRIER PREVISIONNEL 2023/2024

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN			JUILLET			AOÛT		
V 1			D 1			M 1	Toussaint		V 1			L 1	Jour de l'an		J 1	CFVU		V 1			L 1	Lundi de Pâques		M 1	Fête du travail		S 1			L 1			J 1		
S 2			L 2			J 2			S 2			M 2	FERMETURE		V 2			S 2			M 2			J 2			D 2			M 2			V 2		
D 3			M 3			V 3			D 3			J 3			S 3			D 3			M 3			V 3			L 3			M 3			S 3		
L 4			M 4			S 4			L 4			J 4			D 4			L 4			J 4			S 4			M 4			M 4			D 4		
M 5			J 5			D 5			M 5			V 5			L 5			M 5			V 5			D 5			M 5			V 5			L 5		
M 6			V 6			L 6			M 6			S 6			M 6			S 6			L 6			J 6			J 6			S 6			M 6		
J 7			S 7			M 7			D 7			J 7			M 7			D 7	CFVU		M 7			V 7			D 7			M 7			S 7		
V 8			D 8			M 8			V 8			L 8			J 8			V 8			L 8			M 8	Victoire 1945		S 8			L 8			J 8		
S 9			L 9			J 9			S 9			M 9			V 9			S 9			M 9			J 9	Ascension		D 9			M 9			V 9		
D 10			M 10			V 10			D 10			M 10			S 10			D 10			S 10			V 10	FERMETURE		L 10			M 10			S 10		
L 11			M 11			S 11	Armistice 1918		L 11			J 11			D 11			L 11			J 11			S 11			M 11			J 11			D 11		
M 12			J 12			D 12			M 12			V 12			L 12			M 12			V 12			D 12			M 12			V 12			L 12		
M 13			V 13			L 13			M 13			S 13			M 13			M 13			S 13			L 13			J 13			S 13			M 13		
J 14			S 14			M 14			J 14			D 14			M 14			J 14			D 14			M 14			V 14			D 14	Fête nationale		M 14		
V 15			D 15			M 15			V 15			L 15			J 15			L 15			M 15			M 15			S 15			L 15			V 15	Assomption	
S 16			L 16			J 16			M 16			S 16			V 16			S 16			M 16			J 16			D 16			M 16			V 16		
D 17			M 17			V 17			D 17			M 17			S 17			D 17			M 17			V 17			L 17			M 17			S 17		
L 18			M 18			S 18			L 18			J 18			D 18			J 18			S 18			M 18			M 18			V 18			D 18		
M 19			J 19	CFVU		D 19			M 19			V 19			L 19			M 19			V 19			D 19			M 19			V 19			L 19		
M 20			V 20			L 20			M 20			S 20			M 20			M 20			S 20			L 20	Pentecôte		J 20			S 20			M 20		
J 21	CFVU		S 21			M 21			D 21	CFVU		M 21			L 21			J 21			D 21			M 21			M 21			V 21			L 21		
V 22			D 22			J 22			L 22			S 22			V 22			L 22			M 22			S 22			M 22			V 22			L 22		
S 23			L 23			J 23			M 23			V 23			S 23			M 23			V 23			D 23			L 23			M 23			V 23		
D 24			M 24			V 24			M 24			S 24			J 24			M 24			V 24			M 24			L 24			M 24			S 24		
L 25			M 25			S 25			L 25	Noël		J 25			D 25			L 25			J 25			S 25			M 25			J 25			D 25		
M 26			J 26			D 26			M 26			V 26			L 26			M 26			V 26			D 26			M 26			V 26			L 26		
M 27			L 27			M 27			S 27			D 27			M 27			M 27			S 27			L 27			M 27			V 27			L 27		
J 28			S 28			M 28			D 28			J 28			M 28			J 28			D 28			M 28			V 28			D 28			M 28		
V 29			D 29			M 29	CFVU		V 29			L 29			J 29			V 29			L 29			M 29			S 29			L 29			J 29		
S 30			L 30			J 30			S 30			M 30			D 30			S 30			M 30			J 30			D 30			M 30			V 30		
M 31			M 31			D 31			M 31						D 31			D 31	Pâques		V 31			M 31			S 31			M 31	FERMETURE		S 31		

- Vacances scolaires
- Jours fériés
- Congés universitaires
- Fermeture établissement

CFVU - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

La séance est levée à 11h56.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé
Lionel LARRÉ